



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Polynésie

Question écrite n° 1531

Texte de la question

M. Michel Buillard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la proposition du Gouvernement de créer 35 000 emplois de proximité faite lors de la réunion de la commission des lois à l'Assemblée nationale du 8 juillet 1997. Il lui demande si l'extension aux territoires d'outre-mer de ces mesures en faveur de l'emploi est prévue, et combien d'emplois pourront ainsi être créés en Polynésie française.

Texte de la réponse

La loi relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes prévoit la possibilité pour l'Etat, afin de répondre à des besoins non satisfaits aujourd'hui dans le domaine de la sécurité, de recruter des contractuels de droit public. Placés auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale, pour une période maximale de cinq ans non renouvelable, les adjoints de sécurité rempliront des tâches de police de proximité. Comme il a déjà été indiqué lors du débat à l'Assemblée nationale, dès lors qu'il existe, dans les territoires d'outre-mer, des fonctionnaires des services actifs de la police nationale, l'Etat, dans la limite des besoins, créera des postes d'adjoints de sécurité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Buillard](#)

Circonscription : Polynésie Française (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1531

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 1997, page 2466

Réponse publiée le : 17 novembre 1997, page 4093